



**ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR**

Affiliée à la Fédération MAGINOT sous le numéro de groupement 114

Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourmonière – Courménil – 61310 GOUFFERN en Auge

Tél : 02 33 35 62 31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr – Site Internet : www.anpnogd.net

Les Pupilles de la Nation, Orphelins de guerre A tous les Députés de France

Mesdames, Messieurs

Nous avons écrit à Monsieur le Premier Ministre, lui demandant de nous recevoir pour obtenir une reconnaissance et indemnisation, dans le même esprit des décrets de 2000, pour les enfants de confessions juives, dont les parents ont été exterminés dans les camps de concentration ; du décret 2004, dont les parents ont été exécutés dans le cadre de la barbarie nazie ; la loi de 2005 concernant les enfants de Harkis.

Sa réponse a été de prendre attache auprès de Madame la Secrétaire d'Etat des Anciens Combattants et de la mémoire. Ce que nous avons fait par un courrier adressé en recommandé avec accusé-réception en date du 16 juillet 2021.

DEPUIS AUCUNE REPONSE DU MINISTERE

Tous nos parents, quelque soit le conflit, sont reconnus par la patrie « MORTS POUR LA FRANCE » (mention marginal de leur état civil).

Notre catégorie de Pupilles, Orphelins de Guerre, dont nos parents ont combattu l'ennemi du moment, que se soit dans les maquis ou dans l'armée sont eux aussi « MORTS POUR LA FRANCE ». Mais, voilà, depuis des décennies, les Présidents de la République, les Ministres de l'Armée et des Anciens Combattants refusent de reconnaître notre douleur et indemnisation, alors même que certains ont fait des promesses qu'ils n'ont jamais tenues.

Une question fondamentale : « la couleur du sang de nos parents qui a coulé sur les champs de bataille n'a-t-il pas la même couleur que celui des autres combattants ».

Dans les rangs de notre Association Nationale, le nombre d'adhérents diminue chaque année. Allez vous attendre que nous ne soyons plus de ce monde pour satisfaire notre demande ?

Siege de la Présidence :

André LECOQ – « la Tourmonière » - COURMÉNIL – 61310 GOUFFERN EN AUGES – Tél.
02.33.35.62.31 N° Siret 479 358 954 00028 - N° Siren 479 358 954 – 00028

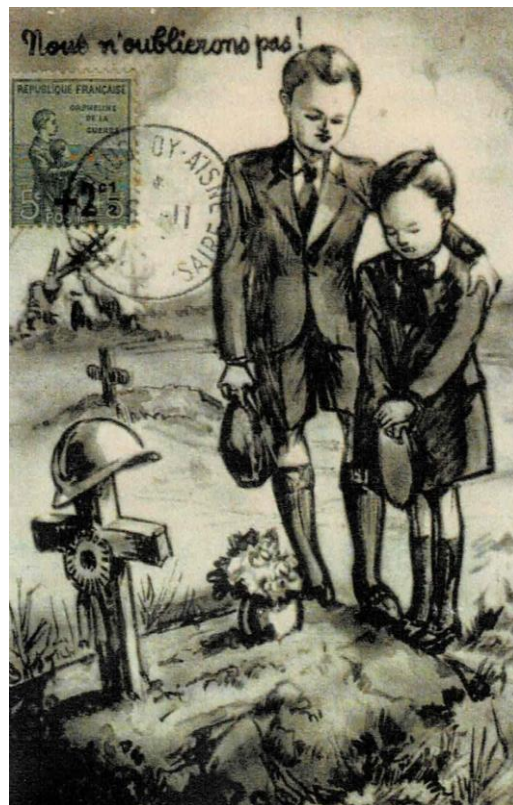
Encore une année durant laquelle les Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre sont totalement ignorés. Les pupilles, orphelins discriminés ont besoin de la réaffirmation d'une reconnaissance morale, qui rétablisse l'égalité entre tous les pupilles, une reconnaissance assortie d'une compensation financière dont les modalités sont négociables. Où est la devise de notre pays, La France :

Liberté – EGALITE – Fraternité

Mesdames, Messieurs les Députés, regardez bien cette photographie ancienne compostée avec un timbre de l'époque : République Française Orphelins de Guerre. C'est notre histoire, notre vécu, nous n'avons jamais pu dire à nos pères ou nos mères, je vous aime. Nous ne pouvons que nous recueillir sur leurs tombes du sacrifice à la Patrie.

A l'aube de 2022, ne nous oubliez pas. Reconnaissez notre souffrance, accordez nous une indemnisation.

Les Pupilles, Orphelins de Guerre de l'Association Nationale des Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre ou du Devoir « ANPNOGD »



Le Président National de l'ANPNOGD – André LECOQ
Chevalier de la Légion d'Honneur

Siege de la Présidence :

André LECOQ – « la Tourtonnière » - COURMÉNIL – 61310 GOUFFERN EN AUGE – Tél.
02.33.35.62.31 N° Siret 479 358 954 00028 - N° Siren 479 358 954 – 00028